



COMMUNE DE HAUT-CLOCHER
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

PV du Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations
Séance du 06 juin 2024

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTION : 11
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 9

*L'an 2024, le 06 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal s'est réuni en nombre prescrit par la loi
Sous la présidence de M. BECK Francis – Maire*

PRESENTS (09) : BECK Francis– Philippe BURCKEL CHRISTOPHE Olivier -GANTNER Christian –
GREINER Eliane – HAGEN Christian - METZGER Christiane - NIVA Marc - STEINHART Didier

ABSENTS EXCUSES : HENRY Christian - RUFF Mélanie

ABSENTS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marc NIVA

Date de convocation : le 30 mai 2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2024

Le procès-verbal de la séance du mercredi 27 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour :

- **Isolation des combles et des murs périphériques des logements communaux et rénovation des huisseries de la salle communale – Subvention et Plan de financement, choix du prestataire.**
- **Budget Eau : Décision modificative : intégration des amortissements de l'extension du réseau d'eau de 2021 pour un montant de 270.48 € pour l'exercice 2024.**
- **Subventions aux associations.**
- **Présentation du projet photovoltaïques réalisé par la Société HELIANTIS ENERGIE pour Monsieur Roland MARTIN**

Diverses communications

DCM HTCL 2024-014**Isolation des combles et des murs périphériques des logements communaux et rénovation des huisseries de la salle communale – Subvention et Plan de financement, choix du prestataire.**

En date du 27 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé à la majorité des membres (10 pour , 1 abstention) le projet d'isolation des combles et des murs périphériques des logements communaux et de la salle communale, et en date du 19 octobre 2023 a approuvé à l'unanimité le remplacement des fenêtres et des portes de la salle communale.

Ces projets s'inscrivent dans les programmes de rénovation du patrimoine bâti.

Les subventions sollicitées auprès de la DETR, du Département de la Moselle et de la CCSMS ont été accordées, ainsi qu'une aide privée venant de la CEE :

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
		État	4 569.00
		Région Grand Est	
		Département	3 000.00
		CCSMS / Isolation	10 000.00
Maîtrise d'œuvre			
Études préalables			
Isolation des 2 logts et de la salle partie rampant	21914.69	Aides privées CEE/isolation	3 583.60
		TOTAL AIDES	21 152,60
Volet et 6 fenêtres + porte d'entrée salle et logements	13 013.53	Autofinancement	13 775.62
TOTAL	34 928.22	TOTAL	34 928.22

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal et demande de se prononcer quant au choix du prestataire pour la réalisation des travaux de rénovation des huisseries.

1. ATELIER KLEIN : 13 013.53 € HT
2. BIEBER PVC : 12 173.21 € HT

Après délibération et consultation des devis présentés , le Conseil Municipal opte à l'unanimité pour l'entreprise BIEBER

DCM HTCL 2024-015 :**FINANCES- BUDGET SERVICE EAU : DECISION MODIFICATIVE INTEGRATION DES AMORTISSEMENTS DE L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU 2021**

Les travaux d'extension du Réseau d'eau de 2021, Impasse du Chêne, d'un montant de 13 524.00 € ont bien été réalisés. Il convient donc de les intégrer aux amortissements à compter de l'exercice 2024 et d'une durée de 50 ans.

La dotation aux amortissements pour l'exercice de 2024 est d'un montant de 270.48 €. Pour réaliser cette écriture sur l'exercice 2024, il est nécessaire de procéder à une décision modificative sur le Budget Service Eau comme suit :

	DEPENSES		RECETTES
Fonctionnement		Fonctionnement	
Chapitre 11- c/61523 Réseaux	270.48 €		
Chapitre 042 c/6811 Dotations aux amortissements	270.48 €		
Total Fonctionnement	0.00 €		
Investissement		Investissement	
Chapitre 020 Dépenses imprévues	270.48 €	Chapitre 040 c/28158 Agencement et aménagement	270.48€
Total investissement	270.48 €	Total investissement	270.48 €
TOTAL DEPENSES	270.48 €	TOTAL RECETTES	270.48 €

Après délibération , le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

DCM HTCL 2024-016 :
Subvention aux associations :

Le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016, définit les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention par les associations auprès des administrations. Il est donc demandé, depuis cette date aux associations de fournir chaque année ce formulaire complété accompagné de leur RIB et de leur statut si c'est une première demande afin que les administrations puissent attribuer une subvention aux associations.

Ce formulaire renseigne sur le budget de l'association , le descriptif des projets , ainsi que le budget prévisionnel qui justifie la demande de subvention.

Au vu des dossiers de demande de subvention, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 aux associations décrites dans le tableau ci-dessous :

CHORALE SAINTE CECILE	300.00 €
DONNEURS DE SANG	300.00 €
UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (Achat d'un nouveau drapeau pour HAUT-CLOCHER en 2024)	150.00 €
TOTAL	750.00 €

DCM HTCL 2024-017 :
Subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire

Les directeurs de Diane Capelle et de Haut-Clocher ont sollicité les maires des communes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire à la Maison de l'Eau et de la Rivière à Frohmül le 18 juin 2024, dans le cadre de leur projet d'école portant sur la découverte du patrimoine local et de l'environnement proche.

Lors de cette journée pédagogique , les ateliers reviennent à 510 € pour les deux classes et le transport coutent 410 €

La demande se porte sur la participation au financement du transport scolaire de cette sortie scolaire.

Après délibération , le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle de 205 € .

DCM HTCL 2024-018 :
Implantation de parc agrivoltaïque sur la commune de HAUT-CLOCHER

Monsieur le Maire présente le projet proposé par la Société HELIANTIS ENERGIE concernant l'implantation d'un parc agrivoltaïque sur les parcelles de Monsieur Roland MARTIN au lieu-dit PETERSMATT, section 17 parcelle 07-08-09-10-11et à réaliser des études.

Aucun membre du Conseil Municipal n'a d' intérêt directement ou indirectement quelconque dans la réalisation de ce projet .

La société HELIANTIS ENERGIES sollicite l'accord de la commune en vue de la réalisation de ce projet.

Après délibération sur ce projet , sur les enjeux de préservation de la faune et de la flore sur le site, sur le fait que la zone projetée se trouve en zone humide, le Conseil Municipal **s'oppose à l'unanimité** à l'implantation de ce projet.

➤ **Diverses communications :**

- ❖ **Journée Citoyenne du 18 mai 2024 :** Monsieur le Maire et les adjoints remercie l'équipe municipale pour leurs engagements lors de cette journée.
- ❖ **Elections européennes du 09 juin 2024 :**
 - **Rappel de l'organisation du bureau de vote**
- ❖ **Travaux de sécurisation du village : les travaux sont terminés .**
 - Un avenant a été établi , ce qui a modifié le montant total de la facture qui est passé de 51 266 €HT à 49 886 € HT , (soit une baisse de 1 380 €HT., soit 2.68%). Il a été réalisé un bandeau résine avec des gravillons Rue de Gosselming.
- ❖ **Affaire VANDLER :**
 - Suite aux intempéries , le toit de sa petite indépendance s'est écroulé et présente un risque sur la voie publique , une lettre lui a été adressée le 27 mai 2024, lui notifiant de prendre les mesures nécessaires à la sécurisation de son bien . Il lui est aussi indiqué que sans suite de sa part la mairie ferait appel à une entreprise afin de procéder à la

démolition de cette dépendance à ses frais. Un délai de huit jours, à compter du 27 mai 2024, lui a été demandé pour informer la mairie, quels travaux Monsieur VANDLER envisage pour mettre en sécurité son bâtiment et de fait la voie publique.

Le Conseil Municipal demande la rédaction d'un nouveau courrier avec une date limite de travaux réalisés concernant la sécurisation de cette indépendance , soit le 15 juillet . Dans le but que cette partie du village ainsi que les citoyens se trouvent en sécurité et redonne une image positive à ce quartier.

❖ **Protection Sociale Complémentaire :**

Une information a été faite en septembre 2022 , sur l'obligation de l'employeur de participer à la protection sociale complémentaire , pour le **risque prévoyance** à compter du 01 janvier 2025 (7 euros minimum) et pour le **risque santé** au 01 janvier 2026 . Les agents de la commune n'ont pas de **prévoyance** , qui consiste au maintien de salaire et incapacité de travail (garantie obligatoire), il est possible de souscrire une convention avec le CDG, dont la contribution sera de 0.14 % de la masse salariale pour couvrir les dépenses relatives aux frais généraux.

Si le conseil Municipal est d'accord pour passer une convention avec le CDG.

Nous devons soumettre au CST le projet de délibération , puis si celui-ci est validé , le conseil municipal devra prendre la délibération pour la mise en place de la convention et de la participation à la PSC, risque prévoyance au 01 janvier 2025.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place d'une convention pour le risque Prévoyance avec le CDG 57 et soumettre un projet de délibération pour une mise en place le 1^{er} janvier 2025.

❖ **Sinistre Rue ZITTAR :**

Un véhicule a pris feu le 18 mai 2024 , lors de la journée citoyenne et a endommagé le bitume.

Un constat a été établi et la déclaration de sinistre faite auprès des assurances des chacune des parties.

❖ **Décharge :**

Des travaux d'amélioration du site sont envisagés, dans le but de permettre une bonne utilisation de la décharge par l'ensemble de concitoyens.

❖ **Chemin KUHWEG :**

Arasement du bourrelet central et réfection du nid de poule

❖ **Projecteurs façade Mairie :**

Les projecteurs bleu et rouge sont défectueux , une commande va être passée afin de les remplacer.

❖ **Urbanisme : Permis de construire et déclarations de travaux déposés depuis la dernière séance**

○ Certificats d'urbanismes : Néant

○ Déclarations de travaux :

▪ DP 057 304 24 V0001 : BURCKEL ARNAUD

Dépôt le **29 avril 2024** pour installations de panneaux photovoltaïques au
19 rue des Vignes – Parcelle 09 041

Accordé le **27 mai 2024**

○ Permis de construire :

▪ PC 057 304 24 V 0001 : REMEN MARIO :

Dépôt le **07 mai 2024** d'un permis de construire pour la construction d'une
maison individuelle au 15 A rue de Dolving - Parcelle 03 0256

▪ PC 057 304 24 V0002 : DE BORTOLI ALAIN

Dépôt le **06 juin 2024** d'un permis de construire pour la construction d'un
carport au 5 rue de la Fontaine - Parcelle 15 109

La séance est close à 20h56.

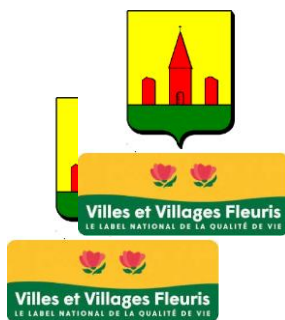
Le secrétaire de séance

Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUT-CLOCHER - SEANCE DU 06 JUIN 2024

Signature des élus présents à la séance :

BECK Francis - Maire	HENRY Christian <i>Absent excusé</i>
BURCKEL Philippe	METZGER Christiane
CHRISTOPHE Olivier	NIVA Marc
GANTNER Christian	RUFF Mélanie <i>Absente excusée</i>
GREINER Eliane	STEINHART Didier
HAGEN Christian	



COMMUNE DE HAUT- CLOCHER

BORDEREAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2024

Délibération HT-CL n°2024_014 :

Isolation des combles et des murs périphériques des logements communaux et rénovation des huisseries de la salle communale – Subvention et Plan de financement, choix du prestataire,

Délibération HT-CL n°2024_015:

FINANCES- BUDGET SERVICE EAU : Décision modificative , intégration des amortissements de l'extension du réseau d'eau 2021 -Impasse du Chêne

Délibération HT-CL n°2024_016 :

Subvention aux associations

Délibération HT-CL n°2024_017 :

Subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire

Délibération HT-CL n°2024_018 :

Projet d'implantation de parc agrivoltaïque sur la commune de HAUT-CLOCHER

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits